

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié, relatif à la signalisation routière temporaire.
- Vu la demande présentée par La société PRC SARL, 15 Route de Neufchâtel, 76270 Mesnières-en-Bray.
- Considérant des travaux de modification d'un regards-avaloir, Rond-Point de la Mare aux Canards à Ferrières-en-Bray.

A R R E T E

Article 1^{er} : Du 22 septembre au 24 octobre 2025, la circulation au niveau des travaux est soumise aux prescriptions définies aux articles ci-dessous.

Article 2 : L'entreprise PRC SARL est autorisée selon les besoins du chantier à mettre en place une circulation alternée par feux tricolores.

Article 3 : La vitesse sera limitée à 30 km/h dans la zone de chantier. Le stationnement et les dépassements seront interdits

Article 4 : Une déviation pour les véhicules de plus de 3t5 sera mise en place par la Route du Beauregard, la Route de Savignies (RD21), Rue Leroy Moulin (RD21), Route de Gerberoy, la RD930 et la zone de l'Europe.

Article 5 : La signalisation réglementaire est posée, entretenue et retirée par l'entreprise chargée des travaux, la société PRC SARL.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Une copie du présent arrêté est adressée pour exécution

- Monsieur le Responsable de la société PRC SARL, responsable de la mise en place de la signalisation,
- Monsieur le Responsable de la Direction des Routes de Forges les Eaux,
- Madame la Responsable de la DIRNO de Ferrières-en-Bray.,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen.
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 03 septembre 2025.

Le Maire



Marie-France DEVILLERVAL